



Note FNTR : Les négociations de branche en Logistique (minimas conventionnels)

1/ Rappel relatif à la situation des minima conventionnels actuels en Logistique

Avant même la revalorisation du SMIC de 2% survenue au 1er novembre 2024, une large partie des coefficients des grilles des personnels ouvriers et employés étaient inférieurs au SMIC, en affichage.

La revalorisation du SMIC n'a fait qu'accroître cet effet, la quasi-totalité des coefficients des catégories socio-professionnelles des personnes ouvriers et employés étant désormais inférieure au SMIC en affichage.

Le rattrapage des plus bas coefficients de grilles conventionnelles nécessitait une proposition patronale étant à minima de 2,5%.

La première réunion de négociations salariales a eu lieu le jeudi 6 février 2025.

2/ La proposition patronale exprimée lors de la CPPNI Logistique du 6 février 2025

A) Proposition patronale exprimées en réunion

Lors de la première réunion de négociation, les organisations patronales FNTR, TLF et OTRE ont formulé une proposition de revalorisation des minima conventionnels à hauteur de 2,5% en linéaire.

Lors de la deuxième réunion, du 28 mars dernier, la proposition a été formulée en différenciée, oscillant entre 2,5% et 2,8% selon les coefficients conventionnels.

B) Positions des organisations syndicales

Les organisations syndicales ont rejeté les différentes propositions patronales, et estimé qu'une proposition en linéaire ne serait pas entendable.

Les organisations syndicales ont également formulé des demandes annexes identiques à celles exprimées en TRM.

3/ Calendrier des négociations salariales de branche à venir en logistique

La prochaine et dernière réunion de négociations salariales de branche en Logistique aura lieu le mercredi 9 avril 2025 après-midi.

Les réflexions, et a priori, le mandat, de TLF résiderait dans une proposition, en linéaire, de 2,8%.